

Recensement de la population 2026 du 15 janvier au 21 février

Vous êtes concernés par le recensement cette année ?

Un agent recenseur recruté par la Mairie se présentera prochainement chez vous. Il vous remettra un questionnaire papier qu'il viendra récupérer sous quelques jours. Vous avez aussi la possibilité d'y répondre sur internet, grâce à des codes personnels.

Votre participation est obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Des réponses strictement confidentielles

Votre agent est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes.

Les agents recenseurs recrutés par la Mairie sont :



Corinne VALLEZ



Éric COURTY



Amir BEN YOUSSEF

Merci de leur réserver le meilleur accueil.



